

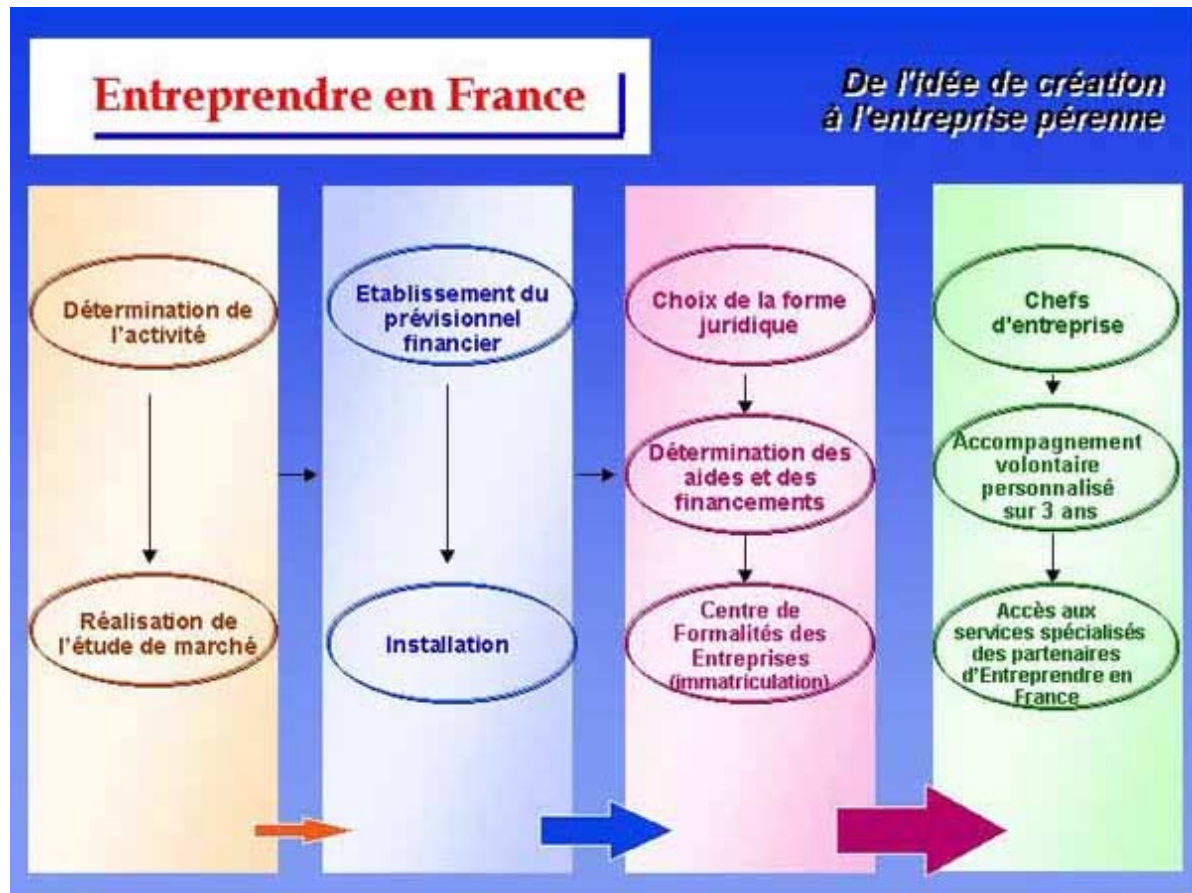
SOMMAIRE

- ❶ QUELLE ACTIVITÉ VAIS-JE EXERCER ?
- ❷ COMMENT RÉALISER MON ÉTUDE DE MARCHÉ ?
- ❸ COMMENT FAIRE UN PRÉVISIONNEL FINANCIER ?
- ❹ OU ET COMMENT M'INSTALLER ?
- ❺ QUELLE FORME JURIDIQUE CHOISIR ET QUEL SERA MON STATUT ?
- ❻ QUELLES AIDES ET QUELS FINANCEMENTS POUR MON PROJET ?
- ❼ OU ET COMMENT IMMATRICULER MON ENTREPRISE ?

Pour tout renseignement complémentaire,
consultez le site de l'Agence pour la Création
d'Entreprises [http:// www.apce.com](http://www.apce.com)



De l'idée de création à l'entreprise pérenne



❶ Quelle activité vais-je exercer ?



Ce qu'il faut savoir :

- Vos compétences et vos centres d'intérêt sont déterminants dans le choix de votre activité.
- Certaines activités nécessitent une autorisation administrative préalable.

Quelles actions mener ? :

- Faire un **bilan de compétence** (ANPE, APEC, experts en outplacement etc.),
- Suivre des **formations professionnelles** (APFA, CCI, Syndicats et organismes professionnels, Chambres de Métiers etc.),
- Vérifier les **conditions d'exercice** (organisations professionnelles, CCI, Chambres de Métiers etc.),
- Visiter les **salons professionnels**,
- Rencontrer un ou plusieurs **professionnels du secteur**,
- Participer à des **réunions de créateurs** d'entreprises (APEC, clubs de créateurs, associations etc.),
- Lire , consulter la **presse professionnelle**, best-seller (APCE, sites web etc.)

L'offre de création de votre Espace Entreprendre :

- **Réunion d'information** générale,
- Modules **d'informations spécialisées**,
- **Centres de documentation**
- **Guide des activités réglementées**,
- **Adresses utiles**

❷ COMMENT RÉALISER MON ÉTUDE DE MARCHÉ ?

Ce qu'il faut savoir :

- L'étude de marché nécessite toujours votre implication personnelle.
- Bâissez vos propres conclusions par la confrontation et le dialogue.
- Connaître son marché ne nécessite pas forcément une étude lourde et coûteuse.

Actions à mener :

- **Interroger des acteurs de votre futur secteur** d'activité (fournisseurs, clients, entreprises etc.).
- **Visiter les salons professionnels** et contacter les organismes professionnels.
- **Mesurer l'utilité du recours à un expert** (consultant, junior entreprise, etc.)
- **Argumenter ses conclusions** auprès des proches, des investisseurs, de conseils, clubs d'entreprises, centre ou association de gestion agréés, etc.)

Lire et consulter.....

L'offre de votre Espace Entreprendre :

- Réunion d'information spécialisée
- Formation « Votre étude de marché »
- Entretiens individuels (conseils méthodologie, contacts etc.)
- Centre de documentation (études sectorielles, banques de données, fichiers etc.)
- Adresses utiles

③ COMMENT FAIRE UN PRÉVISIONNEL FINANCIER ?



Ce qu'il faut savoir :

- *Le prévisionnel financier ne se fait jamais seul.*
- *Il permet de simuler le fonctionnement du projet et d'en prouver la viabilité.*
- *C'est un exercice précis qui, à partir de la réalité, permet de déterminer des objectifs.*

Actions à mener :

- **Choisir et utiliser un outil de simulation** (dossier type, logiciel, web etc.)
- **Présenter et tester les résultats** des simulations devant des proches, professionnels, experts-comptables, CGE-AGA etc.

Lire et consulter.....

L'offre de votre Espace Entreprendre :

- **Guides Business Plan** / dossier type.
- **Réunion d'information spécialisée**
- **Formation** « Montez votre Business Plan »
- **Aide à la simulation financière**

④ OU ET COMMENT M'INSTALLER ?

Ce qu'il faut savoir :

- *Le siège de votre entreprise n'est pas nécessairement le lieu d'exercice de votre activité.*
- *Votre activité peut être exercée chez vous ou dans un local approprié.*
- *Il existe différents types de contrats pour s'installer.*

Quelles actions mener ? :

- Vérifier votre **contrat de location** ou le **règlement de copropriété**,
- Prendre **conseil auprès d'un avocat, notaire**, etc.
- Contacter les **agences immobilières, centres d'affaires** ou **pépinières d'entreprises**,
- Adressez-vous aux **services économiques** de la mairie, du Conseil général/régional, de la Préfecture de votre futur lieu d'exercice et/ou de domiciliation.

Lire et consulter la **presse spécialisée**.

L'offre de création de votre Espace Entreprendre :

- **Service d'annonces**,
- **Réunion ou entretien d'information spécialisée**,
- **Fiches techniques** de la CCI,
- **Adresses utiles**.

5 QUELLE FORME JURIDIQUE CHOISIR ET QUEL SERA MON STATUT ?



Ce qu'il faut savoir :

- La forme juridique de votre entreprise se détermine en fonction de la nature et de la taille de votre projet.
- Votre statut de dirigeant, et celui de vos associés éventuels en dépend, et notamment votre couverture sociale, votre régime fiscal et les risques auxquels vous êtes exposé

Quelles actions mener ?

- Vérifier ma **situation de famille**, ma **retraite**, et mes **impôts**, mon **patrimoine** avec un notaire et les organismes sociaux (URSSAF, AGIRC, ARCCO etc.),
- Faire le point sur l'**implication et des objectifs des associés**,
- Etudier l'**impact de la forme juridique** auprès des clients et des fournisseurs,
- Vérifier que vous disposez des **fonds nécessaires** au lancement du projet.

Lire et consulter

L'offre de création de votre Espace Entreprendre :

- **réunions d'information** générale ou spécialisées,
- **orientation vers les professionnels** (avocats, notaires etc.)
- **centres de documentation**

6 QUELLES AIDES ET QUELS FINANCEMENTS POUR MON PROJET ?

Ce qu'il faut savoir :

- Ce ne sont pas les aides qui font le projet.
- Le projet doit être décrit et argumenté.
- Vos ressources personnelles sont déterminantes.

Actions à mener :

- **Contacter les collectivités territoriales** (mairies, conseil général, conseil régional), **les administrations et organismes publics** (APEC, ANPE, ASSEDIC, ANVAR, URSSAF, DRIRE, DDTPFE)
- **Rencontrer plusieurs conseillers bancaires**, clubs d'investisseurs (Cigales, Business Angels)
- **Solliciter votre entourage**, les fondations, les concours
- **Prendre conseil auprès d'un professionnel** (expert-comptable, notaire, avocat, etc.).

Lire et consulter....

L'offre de votre Espace Entreprendre :

- Réunions d'information générale ou spécialisée
- Entretien individuel (évaluation du projet, approche méthode, contacts)
- Formation « Comment trouver des financements ? »
- Orientation vers les organismes de garanties et les dispositifs de prêts d'honneur
- Adresses utiles (Espace Entreprendre, Centres de Documentation etc.)

7 OU ET COMMENT IMMATRICULER MON ENTREPRISE ?



Ce qu'il faut savoir :

- *Il faut s'immatriculer pour exercer son activité.*
- *Il existe un lieu unique pour l'immatriculation de votre entreprise, le Centre de Formalités des Entreprises.*
- *Votre activité, la forme juridique de votre entreprise et le lieu d'exercice déterminent le CFE compétent.*

Actions à mener :

- **Prendre conseil auprès de professionnels** (experts-comptables, avocats, etc.)
- **Se connecter sur les sites** proposant des **formulaire administratifs**,
- **Se rendre au CFE compétent** (CCI, Chambres de Métiers, Greffe du TC, URSSAF, Impôts)

Lire et consulter.....

L'offre de votre Espace Entreprendre :

- *Information et assistance aux formalités*
- **Centres de documentation**